



CH-3003 Berne, Forum PME

Par courriel

Michael.Schoell@bj.admin.ch

M. le Dr. Michael Schöll
Sous-directeur et chef du
Domaine de direction droit privé
Office fédéral de la justice
Bundesrain 20
3003 Berne

Spécialiste: mup
Berne, 30.09.2016

Modernisation de l'extrait du registre des poursuites

Cher Monsieur,

M. David Rüeschi de votre office a participé à la séance de notre commission du 07.09.2016. Il nous a informés de l'avancement des travaux et des investigations effectuées par votre office en vue de la modernisation de l'extrait du registre des poursuites et de la rédaction du rapport en exécution du postulat Candinas 12.3957. M. Rüetschi a souhaité connaître notre avis et notre position, en notre qualité d'entrepreneurs, concernant l'utilité pratique pour les PME de l'actuel extrait du registre des poursuites et la nécessité de mettre en place en Suisse un nouveau système permettant d'obtenir des informations pour tout le territoire national.

Le Forum PME est de l'avis que le réseau électronique qui a été mis en place dans le cadre du projet e-LP devrait encore être développé, afin d'évoluer vers un système sans rupture de média et sans papier. De telles améliorations permettront de simplifier encore davantage les processus dans ce domaine et de réduire les coûts des entreprises et privés concernés, ainsi que ceux des offices des poursuites. Nous sommes pour cette raison de l'avis que ces développements devront être réalisés aussi rapidement que possible.

Notre commission est également favorable à la mise en place d'un système permettant de produire des extraits du registre des poursuites au niveau national. Actuellement, l'utilité pratique de l'extrait, qui porte uniquement sur l'aire géographique d'un office des poursuites, est très limitée pour les PME. Nos membres, qui sont pour la plupart des entrepreneurs, en font

Forum PME

Holzikofenweg 36, 3003 Berne
Tél. +41 58 464 72 32, Fax +41 58 463 12 11
kmu-forum-pme@seco.admin.ch
www.forum-pme.ch

rarement usage. Ils recourent plutôt, en cas de besoin, aux services de sociétés de renseignement économique¹ ou se prémunissent du risque d'impayés en renonçant à fournir leurs prestations sur facture.

La réalisation de l'extrait du registre des poursuites au niveau national implique que toutes les personnes physiques et morales en Suisse puissent être identifiées de manière univoque. L'utilisation du numéro AVS (NAVS13) serait, dans cette optique, souhaitable. De manière générale, le Forum PME est de l'avis que les administrations cantonales et fédérales devraient pouvoir faire, dans le cadre des tâches qui leur incombent, une utilisation systématique du NAVS13. Cela contribuerait à simplifier les processus et à alléger les charges et coûts des administrations et entreprises concernées. Par ailleurs, afin de faciliter l'identification des personnes, un accès adéquat aux fichiers électroniques des services de contrôle des habitants et à ceux d'autres bases de données des administrations cantonales et fédérale devrait être conféré aux offices des poursuites.

Les données nécessaires à la mise en place d'un système permettant de produire des extraits du registre des poursuites au niveau national sont déjà disponibles dans les fichiers des administrations concernées. Leur mise en réseau et leur traitement ne devrait donc pas entraîner de coûts trop importants. Une analyse coûts/utilité devra cependant à notre avis être réalisée dans tous les cas. Nous sommes conscients que la réalisation d'un tel projet prendra du temps, car les travaux devront être coordonnés aux niveaux fédéral et cantonal. Il s'agira, entre autres, de vérifier si des synergies peuvent être trouvées avec d'autres projets cyberadministratifs en cours, afin de réduire, dans la mesure du possible, les coûts de réalisation. Nous estimons que la valeur ajoutée d'une modernisation de l'extrait du registre des poursuites, telle que suggérée par le postulat Candinas 12.3957, serait importante. De manière générale, nous sommes de l'avis que la Confédération et les cantons devraient systématiquement mettre à disposition du public, sous forme électronique, les informations à caractère public dont ils disposent. Les différents extraits (du registre des poursuites, du casier judiciaire, etc.) devraient pouvoir être commandés électroniquement, de manière simple et contre un émolument modique, depuis un seul et unique portail (« One-Stop-Shop ») en Suisse.

Espérant que nos recommandations seront prises en compte, nous vous prions d'agréer, Cher Monsieur, nos meilleures salutations. Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour toute question éventuelle.



Jean-François Rime
Co-Président du Forum PME
Conseiller national



Dr. Eric Jakob
Co-Président du Forum PME
Ambassadeur, Chef de la promotion économique
du Secrétariat d'Etat à l'économie

¹ Ces sociétés effectuent des tests de solvabilité d'entreprises et de particuliers en Suisse et à l'étranger.